

52

Réunion ordinaire du 14 février 1985.

Le quatorze février mil neuf cent quatre vingt cinq, à dix sept heures, le Conseil Municipal, délibérément convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Guy Chivaud, maire.

Date de convocation : huit février 1985.

Présents : M. Chivaud Guy, Gouëdo Onésime, Joseph Richard, Viollet Clodie, Borderon Raymond, Allary Francis, Bourreau Bernard, Darnault Pierre, Peltier Jean Hervé, Gouriveau François, Chagné Simone.

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mr. Darnault Pierre

Bureau d'aide Sociale

Présents : M. Bralboux Marcel, Chagné Guy.

Demande d'aide sociale : M' et m'lién Louis et M'me et m'lién Sébastien, sa soeur, ne pouvant plus vivre seuls ou leur état de santé, ont dû entrer à la maison de retraite de Goult-Rostignol (Dordogne). L'aide sociale est demandée pour subvenir aux frais de séjour de la maison de retraite. Le bureau d'aide sociale, considérant la modicité des ressources des demandeurs, émet un avis favorable.

A. R. I. M

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat s'achève le 31 décembre 1984.

Une nouvelle procédure, celle du Programme d'Intérêt Général, peut maintenir pendant un an un certain niveau d'aides aux propriétaires, sans bien sûr apporter des avantages aussi intéressants que l'O.P.A.H. (circulaires du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie n° 80 du 16 juin 1980 et 80-89 du 10 juillet 1980).

Néanmoins le service auprès des habitants assuré par l'A.R.I.M POITOU-CHARENTES en matière d'information, conseil et assistance dans le domaine de l'Habitat, n'est pas lié au P.I.G. et cessera d'exister contractuellement le

31 mars 1985

Il sera donc nécessaire de passer un autre contrat avec cet organisme qui propose de continuer à travailler pour la commune pendant un an pour la somme de 850 F. Le contrat sera passé par le Syndicat Intercommunal du Pays d'Haute et Tardes mandaté par chaque commune de l'O.P.A.H.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- demande à Monsieur le Préfet, Commissaire de la République, de bien vouloir faire ce nécessaire pour instituer un Programme d'Intérêt Général sur le territoire de la commune;

- décide d'adhérer au contrat proposé par l'U.R.I.M POITOU-ChARENTES et pour cela :

- mande Le Président du Syndicat Intercommunal du Pays d'Horte et Landoire afin qu'il signe toutes pièces nécessaires à la réalisation du projet ;

- s'engage à lui verser la participation de la Commune, soit 850 F.

Concours de bâtiments agricoles

M. le Maire donne lecture, pour information, d'une lettre du CAUE proposant aux agriculteurs de la commune un concours de bâtiments agricoles. Le règlement du concours est à la disposition de toute personne intéressée.

Carrefour CD 25 et CD 41 : modification du régime de priorité

Le Conseil Municipal émet le souhait d'instaurer un régime de priorité au Carrefour des Chemins Départementaux n° 25 et 41. Cependant, vu le coût élevé de la mise en place des panneaux, le Conseil vota à l'unanimité que la commune ne peut en supporter la charge. Il demande donc au Conseil Général de la Charente accepte la mise en place de ce nouveau régime de priorité aux frais du Département.

Prévisions Budget Primitif

et l'occasion de la remise de la médaille d'Honneur Départementale et communale (vermeil) à Madame Gouïdo Ida, ancienne Secrétaire de Mairie de Cormiers à la retraite, et sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'allouer une somme de mille francs pris sur le Budget communal et destinée à financer l'achat d'un cadeau pour récompenser les services rendus à la collectivité.

Cette remise de médaille aura lieu le 3 mars 1985 à la mairie.

- M^r Gouriveau expose au Conseil Municipal l'étude du Budget Primitif 1985, faite par la Commission des Finances. Sur ce budget seront précis :
 - l'achat de deux médailles d'Honneur Départementale et communale (vermeil) récompensant un agent communal, Mme Gouédo Yoda, ayant effectué plus de 35 ans au service de la commune et un élue, M^r Ferret Fernand, qui a été conseiller municipal plus de 35 ans.
 - l'achat de médailles de la Famille Française : 4 médailles de bronze et 1 médaille d'argent.
- M. Damault propose de garder cinquante mille francs pour le projet Renovation Ecole et adjonction possible d'une Salle des Fêtes.
- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer la subvention versée au Comité des Fêtes. En contrepartie, seront à la charge de la commune le repas des aînés et le feu d'artifice de la Fête d'Automne.

Repas des aînés

Il aura lieu le 24 mars 1985 aux Vieilles Forges.

Rapport de la commission de Sécurité d'urbanisme et d'angoisse

Cbr. le Châtre expose au Conseil Municipal le rapport de la visite des locaux de l'école par la commission de Sécurité. Un architecte sera contacté pour l'étude des travaux à entreprendre.

Cbr. Gouriveau propose de faire appel au bénévolat pour réduire les frais. La question reste posée.

Réponses de M. le Préfet lors de la réunion des maires à Villebois le 23 novembre 1984.

A la demande de M^r Damault, Cbr le Châtre rapporte les réponses du représentant Gardi des Sapeurs Pompiers lors de la rencontre du 23 novembre 1984 avec M^r le Préfet :

Il n'est pas possible d'implanter une bouchette d'en.

condie Chez Bernard. Mme Magne propos de l'implanter
à Rozet. Les particuliers devront faire des réserves
d'eau. On peut établir des points de prélèvements à
partir des ruvoières.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdts. Ont
signé les membres présents

~~Lionne~~

~~Hervé~~

~~SL~~

~~Nicoll~~

~~Pel~~

~~H~~

~~SL~~

~~Damour~~

~~Theffet~~

~~BB~~

~~Magne~~